

2025/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 17/06/2025 – Délibération A6 N° 25-025
4.2 Personnel contractuel

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE

SEANCE DU 17 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin, à vingt heures trente, **le Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, M. Olivier ECHARD, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Raoul LIMA, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Daniel RIPERT, Mme Eliane GILLARD, M. Guy MULLER, Mme Marie-Laurence CLAUDEL, M. Rodolphe DRUART

Absents ayant donné procuration :

M. Jacques FASQUEL procuration à M. Olivier ECHARD
Mme Nathalie BAUDOUIN procuration à M. Didier DIROL
M. Thierry ARFI procuration à Mme Danièle MOTTIN
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à M. Philippe LEFEVRE
M. Franck BUNEL procuration à Mme Béatrice DI PERNO

Absents excusés :

M. Rémi PUISSEGUR-RIPET
M. Sofia RAFAÏ

Monsieur Pascal DAGORY est élu secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

11/06/2025

DATE D'AFFICHAGE :

11/06/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	29
Présents	22
Votants	27

OBJET : CREATION DE DEUX POSTES PERMANENTS D'ATSEM

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

2025/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 17/06/2025 – Délibération A6 N° 25-025
4.2 Personnel contractuel

Considérant que les besoins du service nécessitent la création de deux emplois permanents d'Agent Territorial Spécialisé dans les Ecoles Maternelles à temps complet.

Considérant l'avis favorable de la commission Administration générale, Evènementiel et Vie associative consultée le lundi 02 juin 2025 ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Béatrice DI PERNO, Adjointe au Maire déléguée à l'Administration générale, Evènementiel et Vie associative,

Après en avoir délibéré, à l'Unanimité (27 voix Pour),

1. **DECIDE** de créer 2 emplois d'Agent Territorial Spécialisé dans les Ecoles Maternelles à temps complet à compter du 1^{er} août 2025
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter sur cet emploi,
3. **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget pour permettre le recrutement dans les conditions ci-dessus rappelées.
4. **PRECISE que** le tableau des effectifs sera modifié en ce sens ;
5. **PRECISE** que la délibération sera adressée à :
- La Préfecture de Versailles

EPÔNE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte

Transmis au Préfet des Yvelines

Le **07 JUIL. 2025**

Et publié/affiché le **07 JUIL. 2025**


Ivica JOVIC

Maire d'Épône

Pascal DAGORY

Secrétaire de séance



